

CGG SA

**Rapport des Commissaires aux Comptes
sur la réduction du capital**

Assemblée générale mixte du 27 mai 2016
Résolution n°18

ERNST & YOUNG ET AUTRES

MAZARS

MAZARS

61, RUE HENRI REGNAULT - 92 400 COURBEVOIE – PARIS-LA DEFENSE

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153

COMMISSAIRE AUX COMPTES – MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE VERSAILLES

ERNST & YOUNG et Autres

1/2, PLACE DES SAISONS - 92400 COURBEVOIE – PARIS-LA DEFENSE 1

S.A.S. A CAPITAL VARIABLE

COMMISSAIRE AUX COMPTES – MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE VERSAILLES

CGG SA

Société anonyme au capital de 283 304 307 €
Siège social : Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine
75015 Paris
969 202 241 RCS Paris

Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale mixte du 27 mai 2016
Résolution n°18

ERNST & YOUNG ET AUTRES

MAZARS

CGG SA

Réduction du capital

Assemblée générale du
27 mai 2016

Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-204 du code de commerce en cas de réduction du capital, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Cette réduction du capital, d'un montant de 265 597 788 euros, sera réalisée sous la condition suspensive de l'adoption de la 17^{ème} résolution relative au regroupement d'actions par voie de diminution de la valeur nominale des actions. Le montant de la réduction du capital sera affecté au compte « prime d'émission ».

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières. Nos travaux ont consisté notamment à vérifier que la réduction du capital envisagée ne ramène pas le montant du capital à des chiffres inférieurs au minimum légal et qu'elle ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de cette opération qui réduira le capital de votre société de 283 304 307 euros à 17 706 519 euros.

Fait à Paris La Défense, le 4 mai 2016

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG ET
AUTRES

Pierre JOUANNE

Laurent VITSE

MAZARS

Jean-Luc BARLET